



Assemblée générale

FRANCAIS

FEB 26 1992

RECEPTION COLLECTION

Distr. GENERALE

A/47/99  
27 février 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 69 de la liste préliminaire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 24 février 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Portugal auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration sur le Zaïre, publiée par la présidence de la Communauté européenne à Lisbonne le 17 février 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

\* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur le Zaïre, publiée le 17 février 1992  
à Lisbonne par la Communauté européenne

La Communauté et ses États membres soulignent l'importance qu'ils attachent au respect des droits de l'homme et à la réalisation du processus de démocratisation au Zaïre.

Dans ce contexte, ils condamnent avec vigueur les actes de violence perpétrés par les forces de l'ordre à Kinshasa, le 16 février 1992, et déplorent les nombreuses victimes innocentes parmi la population qui ont été blessées ou qui ont trouvé la mort à la suite de l'intervention de ces forces.

La Communauté et ses États membres se réfèrent à la déclaration du 22 janvier 1992 et réitèrent leur appui à toutes les forces institutionnelles et politiques concernées pour que la Conférence nationale puisse reprendre normalement ses travaux dans les meilleurs délais.

-----